CIL Centre-Presqu'île
Comité d'Intérêt Local

REVUE DE PRESSE 23 SEPTEMBRE 2022

La Presqu'île traversée par une braderie géante ce week-end

Des pentes jusqu'à Confluence avec le pôle de commerces et de loisirs qui entre dans la boucle, la plus grande braderie de Lyon jamais réalisée, va mettre de l'animation dans les rues du centre-ville ce week-end d'autant que conjointement va se déployer le dispositif de piétonnisation La Voix est libre.

En ce dernier week-end de septembre, les rues de Lyon redonnées aux piétons vont être animées. En préparation depuis un an par My presqu'île, structure de management du centre-ville, le projet d'une braderie géante qui s'étire sur plus de 5 kilomètres, des pentes jusqu'à Confluence, se concrétise enfin ce samedi 24 de 10 à 19 heures et dimanche 25 septembre de 11 à 18 heures. Soit 48 heures d'animations où l'on pourra magasiner, déguster, créer et rencontrer des personnalités, chefs et artisans lyonnais.

5 KM

C'est la longueur de la braderie qui va s'étirer des pentes de la Croix Rousse jusqu'à Confluence, ce week-end.

Plusieurs rues du 1er et 2e piétonnisées

Du même coup, la ville de Lyon en profite pour déployer son dispositif la Voix est Libre en piétonnisant une majorité de rues au sein des 1er et 2e arrondissements, dans les pentes de la Croix-Rousse, entre la place des Terreaux et la place Bellecour, de Bellecour à Perrache. Le plan de communication est important avec distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et panneaux d'affichage. « On veut informer bien avant sur le stationnement envers les résidents et les visiteurs », clame Clément Chevalier, directeur de My Presqu'île qui entend ratisser large, et vise tous les Lyonnais et grands Lyonnais.

Plusieurs pôles d'attraction sur les places

Tous les types de commerces, soit plus de 200 enseignes diverses, haut de gamme, multimarques et créateurs, vont proposer leurs lots de bonnes affaires : que ce soit dans le domaine du prêt-à-porter, chaussures, lunettes, bijoux, maroquinerie, linge de maison, adultes, enfants, du sport, de la décoration, du bricolage… Ce n'est pas tout. La braderie met en lumière les places emblématiques du centre-ville.

Place Sathonay (1er) se trouvera le pôle ateliers créatifs Diy avec 25 ateliers ouverts à tous, du dessin à la fabrication d'accessoires de mode, en passant par l'art floral, la broderie avec sur place, ventes de kits créatifs, buvette et petite restauration.

Place des Terreaux (1er) des stands feront la lumière sur les labellisés de la ville de Lyon, les acteurs associatifs engagés et les acteurs de la mobilité douce. Au programme : rencontres, démonstrations, exposition et vente.

Place de la République (2e) sera implanté le pôle Food qui donne rendez-vous aux gourmands et épicuriens avec 16 chefs de la Presqu'île regroupés. Au menu, une offre street food salée et sucrée avec des recettes spéciales dans une ambiance guinguette avec DJ set.

Place des Jacobins (2e) se transformera en oasis de verdure et de couleurs grâce au pôle végétal et à dix fleuristes proposant des fleurs coupées, fleurs séchées, plantes vertes, créations florales…

Rue Gasparin (2e), les familles pourront s'adonner aux jeux d'adresse de construction et de société avec Poisson d'Avril, le tout en musique. **Rue du Plat (2e)**, elles pourront passer du bon temps : au programme des grandes tablées, animations des commerçants et déco estivales proposées par l'association Le Petit Bellecour.

Place des Célestins (2e) se déroulera une pause culturelle avec la performance Les Étranges par les Transformateurs, samedi et dimanche de 14 h 30 à 18 h 30.

Enfin, pendant les 48 heures du festival, de 11 h à 18 h, **la Cravate solidaire Lyon** récoltera des dons de vêtements professionnels : costumes pour hommes, chemisiers pour femmes et autres éléments indispensables pour réussir son entretien d'embauche.

Nadine MICHOLIN

Audrey Pillant, Aurélie Caparo et Clément Chevalier, directeur de My Presqu'île préparent activement la première grande braderie à Lyon les 24 et 25 septembre. Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

Confluence entre dans la danse

En association avec le Lyon Braderie Festival, le Pôle de commerces et de loisirs Confluence fait aussi sa grande rentrée sur le thème des bonnes affaires « Forever Summer » et proposera en simultané, un week-end de rentrée festif placé sous le signe du plaisir et du loisir. Durant 48 heures, le centre ouvrira ses portes aux visiteurs et leur fera profiter d'un éventail d'animations accessibles à tous. De plus, les enseignes proposeront offres et promotions à leurs clients. Au programme, une piste de roller XXL en outdoor, le long de la darse, une scénographie avec cabane de sauveteur, ateliers lifestyle, photobooth, etc.

Zone à faibles émissions : la M

Alors que les véhicules de particuliers Crit'Air 5 et non classés ne peuvent plus circuler dans le périmètre de la Zone à faibles émissions (ZFE) de Lyon, la majorité écologiste présentera lundi au conseil de la Métropole, la nouvelle étape de son projet. Avec de nouvelles exclusions envisagées et un périmètre élargi.

La Métropole de Lyon entend accélérer sur le terrain de la ZFE (Zone à faibles émissions), afin d'améliorer la qualité de l'air. Elle soumettra la semaine prochaine au vote des élus de la Métropole, son projet d'amplification. Photo Progrès/Richard MOUILLAUD

Un calendrier qui s'accélère

Mise en place au 1er janvier 2020 pour lutter contre la pollution de l'air sur la Métropole de Lyon, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) ne concernait au départ que les véhicules de professionnels.

Mais les particuliers sont bel et bien entrés dans la danse, avec l'exclusion du périmètre des véhicules légers classés Crit'Air 5 et non classés, au 1er septembre dernier (l'entrée en vigueur effective de la mesure se fera au 1er janvier 2023, à l'issue d'une période pédagogique). En soumettant au débat et au vote du conseil de la Métropole, ce lundi, un calendrier d'amplification de la ZFE, les élus de la majorité écologiste montrent clairement leur volonté de passer à la vitesse supérieure.

Le projet prévoit ainsi de bannir du périmètre actuel (dit central) de la ZFE les véhicules légers et deux-roues motorisés classés Crit'Air 4 au plus tard le 1er janvier 2024 (avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023).

Les Crit'Air 3 seront exclus au plus tard le 1er janvier 2025, à l'issue d'une période pédagogique de 4 mois. Viendra ensuite le tour des Crit'Air 2, incluant les diesels les plus récents, qui seront bannis au plus tard le 1er janvier 2026. À noter : l'interdiction concerne à chaque fois la circulation et le stationnement.

Un périmètre élargi

Dans le projet qui sera présenté lundi, il sera aussi question d'un périmètre élargi de la ZFE. Tandis que le périmètre central – et actuel – concerne Lyon, Caluire-et-Cuire et les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay, le périmètre étendu permettra d'introduire d'autres communes, mais pas que…

Il inclura les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'extérieur du périphérique Bonnevay ainsi que Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Oullins, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Sathonay-Camp, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Chassieu, Saint-Priest, Décines-Charpieu (ce qui inclut par exemple le Groupama Stadium), Mions et Corbas. Les axes rapides métropolitains (M6/M7, périphérique Laurent-Bonnevay) seraient cette fois inclus.

Concernant ce périmètre élargi, le calendrier d'exclusion suivrait un autre tempo que celui précédemment évoqué pour la zone centrale.

Tous les Crit'Air 5 et non classés de particuliers, les deux-roues motorisés, les utilitaires légers et poids lourds sortiraient de la ZFE au sens large le 1er janvier 2024.

Les Crit'Air 4 seraient bannis un an plus tard, le 1er janvier 2025 et les Crit'Air 3, le 1er janvier 2026.

Il n'est pour l'instant pas question des Crit'Air 2 dans le planning annoncé.

Des aides aussi pour les particuliers

À l'instar des professionnels, les particuliers pourront normalement bénéficier d'aides métropolitaines, cumulables aux aides de l'État, pour pouvoir changer de véhicules (Crit'Air 0 ou 1), opter pour des vélos à assistance électrique, des vélos cargos ou procéder à des opérations de rétrofit (conversion d'un moteur thermique vers de l'électrique). Achat ou location longue durée (supérieure à 24 mois ou location avec option d'achat) entreraient dans le dispositif.

Dans le projet, les aides sont variables en fonction du revenu fiscal de référence, qui ne pourrait excéder 19 600 €. Autant dire que le dispositif sera particulièrement scruté, dans le contexte d'inflation actuel et de baisse du pouvoir d'achat, qui touche de plein fouet les ménages.

Attention : un calendrier de fermeture des aides devrait être établi : le 31 décembre 2024 pour le remplacement des Crit'Air 5 et non classés, le 31 décembre 2025 pour les Crit'Air 4, le 31 décembre 2026 pour les Crit'Air 3 et le 31 décembre 2028 pour les Crit'Air 2.

Valérie BRUNO

23 MILLIONS

C'est à peu près le nombre de certificats "qualité de l'air" ayant été délivrés en France, selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
Au 28 août 2022, le nombre exact de certificats s'élevait à 22 985 497.

Développer des offres de transports alternatifs dans le même temps

Pour la Métropole de Lyon, qui a mené une concertation publique, l'enjeu principal est clair : réduire la pollution atmosphérique qui a « des conséquences néfastes sur la santé humaine », précise le projet de délibération soumis au vote dès ce lundi. Cependant, l'enjeu sera aussi de développer des modes de transports alternatifs – transports en commun, ferroviaire – pour permettre d'assurer la mobilité des citoyens concernés. Covoiturage et vélos apparaissent comme d'autres leviers. Ainsi, pour répondre « à son objectif de multiplier par trois les déplacements à vélos d'ici 2026, la Métropole a engagé divers chantiers », précise-t-elle, « la poursuite des aménagements cyclables sécurisés et en intermodalité, le projet de réseau express vélo des Voies lyonnaises, l'augmentation de l'offre de stationnement et le développement de l'offre de services ». Le développement conséquent de l'offre en matière de recharge électrique pour les véhicules est aussi un axe majeur.

D'ici 2026, seules les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 0 ou Crit'Air 1 seront autorisés à circuler dans la ZFE dans son périmètre central.
Photo d'illustration Progrès/Maxime JEGAT

La Métropole a cependant prévu dans son projet de nombreuses dérogations (permanentes ou temporaires), qui permettraient aux véhicules thermiques, *a priori* exclus de la ZFE, de continuer à y circuler.

Dérogation pour les « petits rouleurs »

Il y a par exemple la dérogation «petits rouleurs», ponctuelle, pour permettre aux les véhicules immatriculés au nom de personnes, quels que soient leur lieu de résidence ou d'exercice d'une activité professionnelle, de circuler de manière occasionnelle au sein du périmètre de la ZFE (central et étendu).

Cette dérogation « devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès de la Métropole et sera délivrée pour un nombre de jours limité par an, restant à définir », indique la Métropole.

REPÈRES

Se procurer une vignette Crit'Air

Les vignettes Crit'Air, qui classent les véhicules selon leurs émissions polluantes, de 0 (véhicules 100 % électriques ou à hydrogène) à 5 (diesel avant 2000), sans oublier les « non-classés » (trop polluants pour être éligibles à un certificat), sont largement utilisées à Lyon et dans le Rhône. La vignette Crit'Air coûte 3,70 euros et se commande en ligne sur : https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/

Le classement

- Crit'air 0 (ou E) : véhicules 100 % électriques ou à hydrogène
- Crit'Air 1 : véhicules gaz ou hybrides rechargeables, véhicules essence à partir de 2011
- Crit'Air 2 : véhicules essence entre 1/1/2006 et 31/12/2010 ou diesel à partir 1/1/2011
- Crit'Air 3 : véhicules essence entre 1/1/1997 et 31/12/2005 ou diesel entre 1/1/2006 et 31/12/2010
- Crit'Air 4 : véhicules diesel entre 1/1/2001 et 31/12/2005
- Crit'Air 5 : véhicules diesel entre 1/1/1997et 31/12/2000

Metropole accelere

La ZFE (Zone à Faibles Émissions) dans la Métropole de Lyon

Localisations des deux périmètres ZFE et calendrier de mise en place de cette nouvelle réglementation

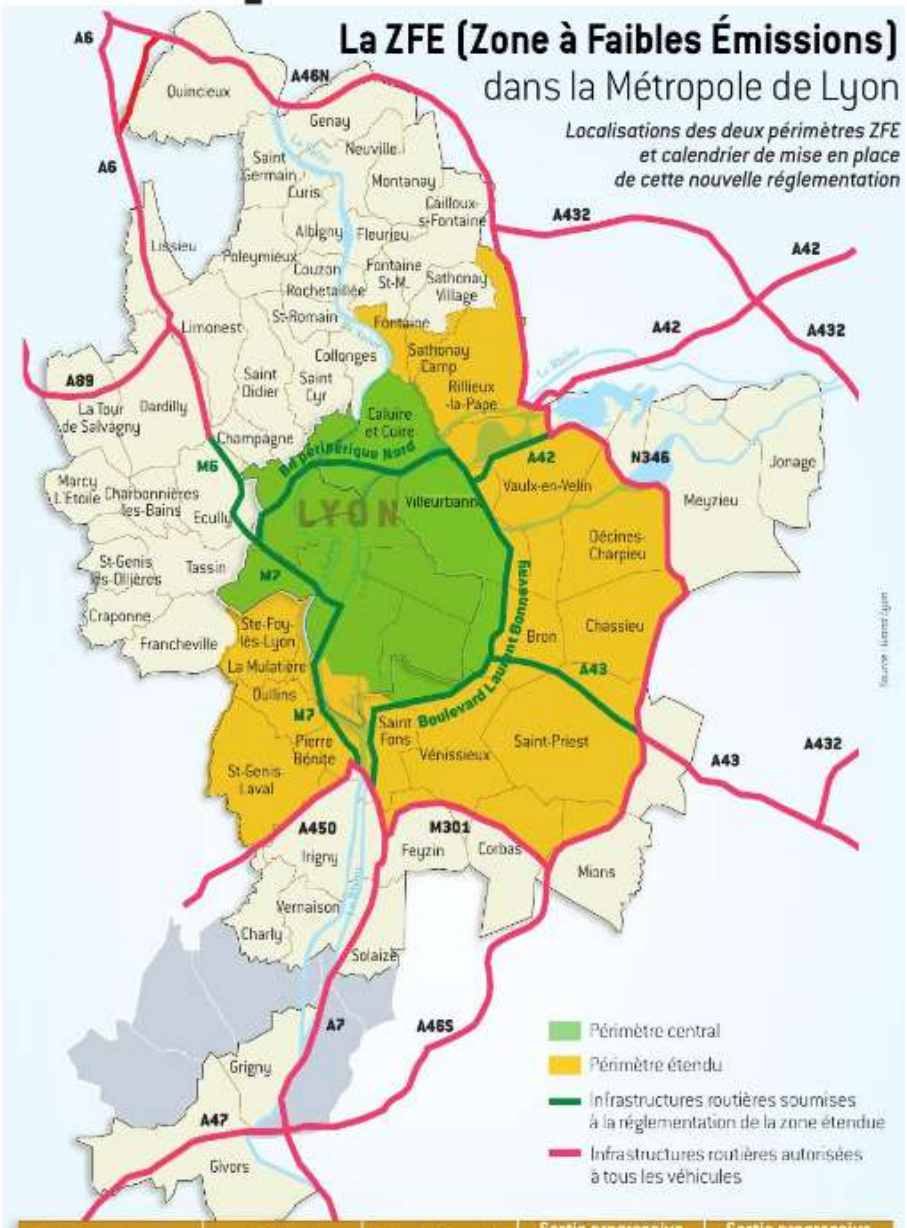

Entrée en vigueur de la réglementation	Période pédagogique	Date d'effectivité de la mesure ZFE	Sortie progressive des Crit'Air périmètre central *(1)*		Sortie progressive des Crit'Air périmètre étendu *(2)*	
Entrée en vigueur de la réglementation	Période pédagogique	Date d'effectivité de la mesure ZFE	Crit'Air concernés	Type de véhicules concernés	Crit'Air concernés	Type de véhicules concernés
1er septembre 2022 *(fait l'objet d'un arrêté)*	Du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022	1er janvier 2023	Crit'Air 5 et N.C.	VP + 2RM	-	-
1er septembre 2023	Du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2023	1er janvier 2024	Crit'Air 4	VP + 2RM	Crit'Air 5 et N.C.	VP + 2RM VUL+PL
1er septembre 2024	Du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024	1er janvier 2025	Crit'Air 3	VP + 2RM	Crit'Air 4	VP + 2RM VUL+PL
1er septembre 2025	Du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025	1er janvier 2026	Crit'Air 2	VP + 2RM VUL+PL	Crit'Air 3	VP + 2RM VUL+PL

(1) Pour les communes du périmètre central *(2) Pour les communes du périmètre étendu et les infrastructures M5/M7 et Laurent Bonnevay*

VP : Véhicules particuliers, **2RM** : 2 roues motorisés, **VUL** : Véhicules utilitaires légers, **PL** : Poids lourds

Infographie : P. Villard

Fermeture des terrasses à 22 h 30 : « Un chiffon rouge agité pour faire pression »

D'un côté, les patrons de bars, de restaurants et leurs clients qui craignent de voir fermer les terrasses beaucoup plus tôt qu'aujourd'hui. De l'autre, les riverains qui n'en peuvent plus de certaines nuits agitées et aimeraient bien que les terrasses remballent plus vite. Et au milieu, les Verts qui jouent les arbitres et tentent de ménager la chèvre et le chou.

« On est attaché à nos terrasses », clame Grégory Doucet.
Photo Progrès/Norbert GRISAY

Alors que la réglementation sur les terrasses doit être revue, qu'une consultation a été lancée, on ne peut s'empêcher de demander à Grégory Doucet s'il est favorable à une fermeture anticipée des terrasses à 22 h 30, hantise actuelle des professionnels du secteur. Pour lui, cela serait à ranger au rang du « florilège de rumeurs d'écolo-bashing qui s'est bien déployé ces deux dernières années. »

« Que chacun soit écouté »

Peut-il, alors, les rassurer ? Sans jamais dire officiellement que le but du jeu n'est pas de fermer les terrasses à 22 h 30, il répond : « Avez-vous entendu un seul de mes adjoints ou adjointe chanter cet air-là ? Je suis à la tête d'un exécutif qui veut apaiser et piétonniser un certain nombre de territoires de cette ville. On le fait aussi pour qu'il y ait une vie dans les rues et les quartiers. Les terrasses font partie de cela. On est attaché à nos terrasses. C'est un régal, en été, de prendre son café ou son apéro en terrasse. En même temps, les terrasses on le sait, génèrent un certain nombre de nuisances à certaines heures de la nuit. Tout cela il faut réussir à le combiner. Cela s'appelle vivre ensemble. Le meilleur moyen de construire des règles communes, c'est que chacun participe à la construction de la règle. Et que chacun soit écouté. Après chacun peut essayer de faire pression dans un sens ou dans un autre en agitant des chiffons rouges. »

T.V.

Ilots de chaleur : carton rouge pour la place des Terreaux

La place des Terreaux souffre notamment d'un sol minéral trop foncé. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

L'été 2022 aura été particulièrement chaud et sec. Une fois ce constat évacué, se posent plusieurs questions : que faire ? Quels points sont les plus chauds ? Où sont les points de fraîcheur? Tour d'horizon avec un expert paysagiste.

À Lyon, cinq pôles ont été analysés entre 2016 et 2017, soit quatre ans avant l'accession au pouvoir des Verts. Mais ces mesures restent « sensiblement proches », indique l'expert. Il est temps de décerner bons et mauvais points.

Place des Terreaux : avertissement

Avec un score ICU de 0,8, la place des Terreaux obtient le bonnet d'âne : « Elle souffre notamment d'un sol minéral trop foncé. » Certes, « la fontaine Bartholdi - et les quelques jets d'eau ajoutés depuis - rafraîchit quelque peu, mais rien ne remplace la végétation pour faire baisser le thermomètre ».

Place Bellecour : encouragements

L'exemple le plus concret se trouve sur la place Bellecour. D'une note de 0,74 en 2016, les projections envisagent de l'abaisser à 0,66 d'ici 2050. Soit près de dix points en moins « uniquement grâce à la pousse des arbres », relève Alexandre Colin.

« Cela s'explique notamment par leur ombrage, capable de faire baisser la température de 30 °C, par rapport à un bitume pleinement exposé au soleil », poursuit-il. Et qui dit moins de chaleur au sol, dit forcément moins de chaleur dans l'air.

Place des Jacobins et République : peut mieux faire

La place des Jacobins et la rue de la République partagent le même score moyen : 0,7. À ceci près que la première a perdu 0,05 point entre 2007 et 2016, « uniquement en troquant du minéral pour un revêtement plus clair ». La fontaine de République sauve un petit peu les meubles, mais rien de comparable au célèbre miroir d'eau bordelais.

« Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle la piscine municipale de Bordeaux, ironise le Girondin Alexandre Colin, car son effet rafraîchissant est décuplé par les vaporisateurs qui humidifient l'ensemble du corps et non pas uniquement les pieds ». Les arbres sont d'autant plus efficaces qu'ils sont des « brumisateurs naturels ».

Jardin du palais Saint-Pierre : félicitations

Le jardin du palais Saint-Pierre, situé au milieu du musée des Beaux-arts, l'illustre à merveille. Grâce à sa végétation généreuse, son petit coin d'eau, et sa forme de cloître lui assurant un ombrage constant, le lieu obtient la note de 0,4. « C'est le meilleur résultat qu'on puisse atteindre en milieu urbain », décrit Alexandre Colin. Pour preuve, jusqu'à 1,1 °C de moins que sur la place des Terreaux a été enregistré cet été par Le Progrès, dans la même journée et à la même heure.

« Chaque habitant devrait pouvoir accéder à un point frais à moins de 300 ou 400 mètres de chez lui », préconise le professionnel. Encore faut-il cibler les quartiers prioritaires, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Lyon.

« Planter à tout va est une bonne chose, mais on peut aussi réfléchir à des zonages plus précis », appuie le spécialiste. Une stratégie adoptée non loin d'ici, à Valence (Drôme) : « On a réalisé des cartes d'îlots de chaleur et des surfaces de canopée pour agir auprès des populations les plus vulnérables. » Un poil plus efficace, non ?

Romain ETHUIN

La façade de la basilique Saint-Bonaventure se refait une santé

Renzo Wieder montre à Sylvain Godinot un exemple de ragréage. Photo Progrès/Michel NIELLY

La façade de la basilique Saint-Bonaventure, de 700 m², a beaucoup souffert. Elle s'offre un petit rafraîchissement.

Dans le cadre de la 4e convention du patrimoine État/Ville de Lyon (2019-2024), la Ville a programmé une dizaine d'importants travaux de restauration.

Lundi 12 septembre, Sylvain Godinot, adjoint au maire et délégué au patrimoine, a voulu voir ceux qui concernent la basilique Saint-Bonaventure, confiés au cabinet Architecture & Héritage, dont le président est l'architecte Renzo Wieder. « Comme pour la statue de Louis XIV, place Bellecour ou pour l'orgue de Saint-François-de-Sales, rue Auguste-Comte, les rénovations s'enchaînent. Actuellement, celle de Saint-Bonaventure vise à mettre en valeur sa façade, côté place des Cordeliers », indique l'élu.

26 tonnes de pierre

Situé dans le secteur Unesco, cet édifice construit au Moyen-Âge par les Franciscains (dits Cordeliers) a été inscrit au titre des Monuments historiques, en 1927. Depuis 2005, ravalement, toiture, tapisseries d'Aubusson, vitraux, sas d'entrée et accès de la rue Grolée marquent ce souci de sauvegarde de l'édifice. La façade, dont les dernières interventions architecturales datent du XIXe siècle, présente une symétrie avec trois portails, une rosace, trois œils-de-bœuf, deux balustrades, des sculptures et des pilastres très décorés qui traduisent un style flamboyant. « Les siècles d'existence, les changements de régime, la période révolutionnaire, les vicissitudes climatiques et celles de la pollution nous ont amenés à utiliser la pierre de Beaunotte du Châtillonais, veinée, rubanée et ocrée clair ; 26 tonnes sont nécessaires. Ce n'est donc aucunement un toilettage », confie l'architecte en chef. « Il faut souvent procéder au ragréage qui consiste à poser un enduit de finition rattrapant les imperfections et que l'on ponce ensuite. Trois ou quatre restaurateurs professionnels œuvrent chaque jour, depuis décembre 2021 », tient-il à préciser. Sylvain Godinot a tenu à le rassurer quant aux méfaits de la pollution, en rappelant que la Ville souhaite réaliser un nouveau plan de circulation dans le secteur pour résoudre en partie ce problème.

De notre correspondant Michel NIELLY

Les pierres, une fois placées. Photo Progrès/Michel NIELLY

L'échafaudage sera présent entre 6 et 7 mois. Photo Progrès/Michel NIELLY

REPÈRES

Quelques chiffres

Avec **100 000 €** pour la Direction régionale des affaires culturelles, **120 000 €** pour le Diocèse et **380 000 €** pour la Ville, soit **600 000 €**, le budget devrait permettre de voir s'achever la restauration des **700 m²** de la façade, au cours du premier semestre 2023.

La pierre arrive taillée mais elle est travaillée sur place en fonction de son emplacement. Photo Progrès/Michel NIELLY

L'aventure "du dessin au vitrail" à découvrir à Saint Bonaventure

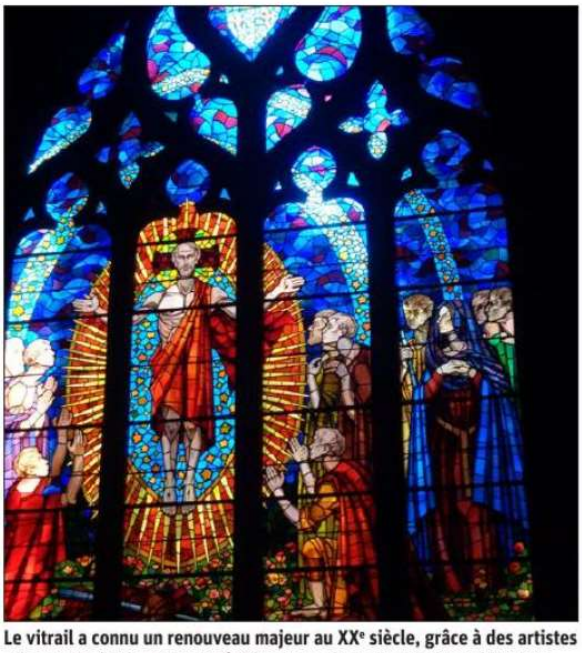

Le vitrail a connu un renouveau majeur au XXe siècle, grâce à des artistes tels que Louis Charrat et Joséphine Lamy. Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE

La Diaconie de la Beauté organise dans l'église de la Presqu'île une exposition sur la genèse de ses vitraux, jusqu'au 30 novembre.

L'antenne lyonnaise de cette association nationale a pour but de « redonner sa place à la beauté sous toutes ses formes », qu'elle soit en lien avec une religion ou non, en tout cas sous-tendue par la spiritualité.

Une exposition rare

Elle propose actuellement une exposition rare : le maître verrier Joël Mône a retrouvé dans les archives de son atelier les dessins originaux des vitraux du chœur de la basilique Saint-Bonaventure, œuvre de fin de vie du peintre et cartonnier Louis Charrat. Parmi d'autres, le spectaculaire carton de la crucifixion réalisée par l'atelier de Joséphine Lamy-Paillet dans les années 1960, tout comme ceux de la haute nef et ceux des chapelles des bas-côtés à partir de 1942.

« Ma rencontre avec cette artiste fut déterminante dans ma vocation et mon attachement au vitrail traditionnel. J'ai compris à ses côtés que le vitrail, c'est autre chose que des bouts de verre et des bouts de plomb, mais un art majeur puisqu'il fait intervenir la lumière », confie Joël Mône lors du vernissage. Chaque carton est accompagné d'une image du vitrail correspondant, accompagné d'un explicatif du texte d'Evangile en rapport : le grand public découvre ainsi comment cette technique millénaire a transmis les valeurs de l'Eglise.

Joël Mône : « Le vitrail est un art majeur, puisqu'il fait intervenir la lumière ». Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE

Joël Mône passe peu à peu le relais de l'atelier Vitrail Saint Georges à son fils Jean, chargé actuellement de la rénovation des vitraux de la façade de la Basilique Saint Bonaventure et ceux du chœur Notre Dame de Paris. Tous deux proposent des visites commentées de l'exposition, tout comme l'historienne de l'art Sabine Francou, qui élabore actuellement sur le catalogue raisonné de l'œuvre de Louis Charrat (lire par ailleurs).

De notre correspondante Sylvie SILVESTRE

Page Facebook : Diaconie de la beauté Lyon

Des visites guidées pour les Journées du patrimoine et au-delà

Journées du Patrimoine : visites commentées par Joël ou Jean Mône vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 septembre à 11heures et 17 heures. Puis les samedis 8 octobre, 5 novembre et 26 novembre à 17 heures.

Visites par l'historienne Sabine Francou de l'exposition "Louis Charrat (1903-1971), peintre et cartonnier de vitraux" : dimanche 18 septembre à 17 heures, les samedis 15 octobre et 19 novembre à 17 heures à Saint-Bonaventure.

Enfin, l'atelier Vitrail-Saint-Georges à Saint-Genis-les-Ollières ouvre exceptionnellement ses portes pour les journées du patrimoine : vendredi 16 et samedi 17 septembre : infos au 04 78 92 94 47.

Musée des Tissus : la colère des riverains déborde en conseil

Des habitants ont pris à partie Florence Verney-Carron, conseillère du 2e arrondissement, au sujet du projet d'extension du Musée des tissus porté par la Région. Si un coup d'arrêt a bien été mis au projet après avoir été retoqué par une enquête publique, les riverains restent inquiets de se retrouver emmurés. Et surtout en colère de ne pas être entendus.

Rudy Ricciotti a été retenu par la Région pour rénover le musée des Tissus à Lyon. Illustration fournie par la Région

Fin de conseil d'arrondissement agité dans le 2e arrondissement. Deux habitants, Isabelle Belval et Cyrille Glorieux, de l'association de préservation du quartier du musée des Tissus, ont pris personnellement à partie Florence Verney-Carron, conseillère d'arrondissement, au sujet du projet d'extension du bâtiment culturel porté par la Région. Un projet confié au célèbre architecte Rudy Ricciotti qui comme le révélait le Progrès, la semaine dernière, vient d'être retoqué dans le cadre de l'enquête publique lancée pour modifier le plan local d'urbanisme.

Il devait permettre des extensions édifiées « à la limite de toutes les copropriétés », rue Auguste Comte et rue des Remparts d'Ainay sur des hauteurs de plus de 20 mètres. Si la décision des experts en urbanisme a suscité un certain soulagement auprès des riverains, inquiets depuis des mois de se retrouver « emmurés » par ces nouvelles constructions, elle n'a pas freiné pour autant, ni les inquiétudes, ni la colère, dans le quartier où l'on vit avec « une épée de Damoclès au-dessus de la tête ». Au cœur des interrogations : à quoi ressemblera le nouveau projet ?

« Vous ne parlez jamais du bétonnement de cet espace »

C'est ce qu'a pu mesurer l'élue, également ancienne vice-présidente en charge de la Culture et du patrimoine à la région Auvergne-Rhône-Alpes. « On a quarante familles qui vont être emmurées par l'extension du musée des Tissus. Cela fait un an qu'on est abandonné et humilié. On ne nous dit rien. On a décidé de se faire entendre. Vous ne parlez jamais du bétonnement de cet espace. C'est une honte », ont affirmé de concert les habitants qui demandent expressément une concertation autour de ce projet, afin de « se faire entendre ».

Florence Verney Carron qui a vécu dans l'un des immeubles concernés par « l'emmurement » a répondu : « Le projet est en pleine évolution. Tout est prévu. Il va y avoir une réunion publique, sans doute au mois d'octobre. »

Et de fixer aux habitants un rendez-vous la semaine prochaine. Un engagement que les riverains espèrent bien voir tenu. « Nous n'allons jamais abandonner. Nous sommes très décidés », ont-ils lancé en prévenant aussi : « Nous serons là au prochain conseil. »

Bruno Bernard, président de la Métropole : « Rendre l'extension du musée des Tissus acceptable »

Isabelle Belval, néo-lyonnaise et présidente de l'association de préservation du quartier du musée des Tissus, aimerait bien savoir à quelle sauce la Métropole de Lyon va la manger. Car, dit-elle, c'est cette collectivité qui a les « clefs » pour la modification du plan local d'urbanisme et d'habitat (Plu-H) qui permettra la réalisation, par la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'extension du musée des Tissus à Lyon (2e).

« Quelle hauteur allez-vous autoriser pour les nouveaux bâtiments du musée qui vont longer nos façades, alors que le précédent projet allait emmurer 40 familles ? », a-t-elle demandé, lors de notre Face aux lecteurs, avec le président de la Métropole, organisé le 12 septembre.

« La Région a fait une première maquette qui a suscité des oppositions fortes, que je qualifierais de légitimes », a d'abord répondu Bruno Bernard. « Je crois que la Région la retravaille avec, semble-t-il, deux étages en moins », a ajouté l'élu, qui maintient vouloir « accompagner le projet de la Région ». « Nous ne sommes pas là pour bloquer les projets de nos partenaires, mais il faut que la Région communique avec les riverains pour rendre le projet acceptable », a estimé le président de la Métropole.

Vidéosurveillance : nouveau bras de fer entre la Ville et la préfecture

Lors du conseil municipal, ce mardi, Mohamed Chihi a indiqué que sur les 30 caméras demandées par l'État, 17 avaient été déployées. Ce que dément la préfecture du Rhône.

La question de la vidéosurveillance s'est une nouvelle fois invitée au conseil municipal de Lyon ce mardi. « Tourner le dos à la vidéoprotection, c'est assumer de ne pas considérer la sécurité des Lyonnais comme une priorité », a mis en avant l'élu d'opposition Charles-Franck Lévy (Pour Lyon). Il a aussi demandé des précisions sur le calendrier de l'audit, attendu depuis deux ans, qui doit permettre de faire un état des lieux sur l'usage et l'organisation du dispositif de vidéoprotection à Lyon.

« À aucun moment nous n'avons tourné le dos à la vidéosurveillance », lui a répondu Mohamed Chihi. L'adjoint à la sécurité a par ailleurs assuré une nouvelle fois que l'audit était nécessaire afin d'« évaluer ce dispositif pour accroître son efficacité ». La ville compte un parc de 571 caméras fixes, plus 12 nomades, qui peuvent être déplacées en fonction des besoins.

La Ville est équipée de 571 caméras de vidéosurveillance, auxquelles s'ajoutent 12 caméras nomades qui peuvent être déplacées en fonction des besoins. Photo d'archives Progrès/Maxime JEGAT

Seulement 4 caméras déployées sur les 30 demandées ?

Lors de son passage à Lyon le 9 septembre, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait demandé au maire de Lyon Grégory Doucet l'installation d'une trentaine de caméras dans des lieux identifiés comme prioritaires. Il avait assuré que cette liste avait été envoyée à la Ville par les services de la préfecture. « L'État a mis six à huit mois pour nous donner la liste des 30 sites qu'il nous demandait d'équiper », avait précisé Grégory Doucet dans un entretien au *Progrès* ce 17 septembre.

« Nous avons déployé 17 caméras », a indiqué Mohamed Chihi ce mardi. Il a précisé que sur les 30 caméras, certaines n'avaient pas été mises en place - « celles qui sont liées à des manifestations, mais pour cela nous avons absolument besoin de travailler avec la préfecture sur les trajets des manifestations ».

Des chiffres contestés par la préfecture du Rhône. « On ne retrouve trace que de 4 caméras sur les 30 demandées », affirme-t-elle au *Progrès*. Les services de la préfecture précisent avoir procédé à « des vérifications » ces derniers jours.

Les tensions sur la question de la sécurité à Lyon entre la Ville et la préfecture, qui sont montées crescendo ces dernières semaines, ne semblent donc pas près de retomber. « Nous sommes pleinement engagés sur les questions de sécurité des Lyonnais. Notre travail partenarial, même s'il se fait au prix d'un débat important, se fait toujours dans la volonté d'améliorer les conditions de sécurité », a assuré Mohamed Chihi.

A.-L. WYNAR